

OBJET / GAIA

**Personnel :
emplois
saisonniers
espaces verts
Arnaga**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
21 mars 2022

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'emplois non permanents de chargé d'entretien des espaces verts Arnaga à temps complet comme suit :

- Du 1^{er}/05/22 au 31/10/22 : 1 emploi non permanent à temps complet de chargé d'entretien des espaces verts Arnaga.

- Du 1^{er}/07/22 au 31/08/22 : 1 emploi non permanent à temps complet de chargé d'entretien des espaces verts Arnaga.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les chargés d'entretien des espaces verts Arnaga doivent maintenir un espace public propre, accueillant et sécurité pour les usagers. Ils participent aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts Arnaga à l'aide d'outils manuels ou motorisés.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Les emplois pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE la création d'emplois non permanents à temps complet :

- Du 1^{er}/05/22 au 31/10/22 : 1 emploi non permanent à temps complet de chargé d'entretien des espaces verts Arnaga.
 - Du 1^{er}/07/22 au 31/08/22 : 1 emploi non permanent à temps complet de chargé d'entretien des espaces verts Arnaga.
- ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza